

**SÉPARATION** ■ Six divorces sur dix incluent un ou plusieurs enfants mineurs qui ont du mal à trouver leur place

# Ex-époux... mais jamais ex-parents

Dans six divorces sur dix, le juge va statuer sur le droit de garde des enfants et le montant de la pension alimentaire. Les conflits peuvent avoir des effets dévastateurs sur les enfants.

Cécile Bergougnoux

**M**alika Bouchouicha est thérapeute familiale à Clermont-Ferrand. Elle prend en charge des familles et leur problématique dans tous les domaines, y compris, en tant que médiatrice familiale, au moment de la séparation.

Elle a été formée à Lyon par Reynaldo Perrone, psychiatre et thérapeute individuel, du couple et de la famille, qui intervient demain et samedi, à Clermont-Ferrand, lors du colloque sur le thème de l'aliénation parentale organisé par l'Institut de formation et d'application des thérapies de la communication (Ifatc) de Lyon.

■ **Qu'est-ce que l'aliénation parentale ?** C'est le refus par l'un des parents de prendre en considération les besoins de l'enfant de maintenir un lien avec



**THÉRAPEUTE FAMILIALE.** Malika Bouchouicha prend en charge des familles et leur problématique dans tous les domaines, y compris, en tant que médiatrice familiale, au moment de la séparation. PHOTO FLORIAN ROULIÈS

l'autre parent. Souvent il y a une rupture du lien physique mais aussi affectif. Le parent absent est dénigré, nié.

■ **Ses situations sont-elles fréquentes ?** Lorsque l'enfant est vécu comme un enjeu dans une séparation, cela peut arriver. Il n'y a pas tout de suite de rupture du lien mais l'un des parents va chercher à

accaparer l'attention de l'enfant, même inconsciemment, pour s'en faire un allié dans le conflit qu'il a avec l'autre parent.

■ **Comment peut-on repérer ce phénomène ?** Il y a des indices. Lorsqu'une famille entre dans mon cabinet, est-ce qu'un parent va faire asseoir l'enfant loin de l'autre, le placer sur ses genoux. L'enfant

s'installe-t-il au milieu des deux parents ou à l'autre bout du cabinet, il est aussi intéressant d'observer lequel des parents a souhaité que l'enfant prenne un avocat pour faire entendre sa voix devant le juge. Souvent les parents ne réalisent même pas ce qui se passe.

■ **Parfois tout de même, il y a de la manipulation cons-**

**ciente ?** Oui, bien entendu. La nécessité pour l'un des parents de détruire l'autre, parce qu'il a été malheureux ou maltraité dans le couple, le pousse à utiliser l'enfant.

■ **Comment faites-vous pour dénouer, pour apaiser les choses ?** Je travaille avec une approche systémique. Je pars du postulat que ce n'est pas la personne qui

dysfonctionne mais que ce sont les relations entre les membres de la famille qui posent problème. Prise dans son individualité, la personne va très bien.

■ **C'est très déculpabilisant.** Exactement. Et cela permet de prendre du recul, de mettre des mots. Le but est que chacun des membres de la famille puisse dire ses besoins et entendre ceux des autres. L'enfant compris.

## Pratique.

[www.therapeute-familiale.fr](http://www.therapeute-familiale.fr), Malika Bouchouicha, 24, rue Maréchal Foch, 63000 Clermont-Ferrand. Tel : 06.43.76.38.82.

## En bref

48 % des divorces incluant des enfants mineurs sont contentieux. Dans 85 %, le JAF a pu entériner un accord portant à la fois sur la résidence et la pension alimentaire. Dans 10 % des cas, il a dû trancher en fin de procédure et dans 5 % des cas, il a dû prendre une décision en l'absence d'un parent.

(\*) Source : rapport du Défenseur des enfants 2008.